

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

DEC- 51-2024

BAIL DE LOCATION

9 PLACE DE L'ÉGLISE

MADAME

Raymond BURDIN, Maire de la commune de Saint Marcel,

Vu l'article L 2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, me donnant délégation pour traiter certaines affaires,

Vu la demande présentée par Madame , tendant à obtenir la location d'un appartement sis, 9 Place de l'église,

Vu la décision n°48/2024 du 07 août 2024 portant bail de location à Monsieur et Madame

Considérant que la décision n°48/2024 du 07 août 2024, comporte une erreur matérielle, il convient de rétablir la situation et d'établir un nouveau bail de location,

**D E C I D E :**

**Article 1<sup>er</sup>** : La décision n°48/2024 du 07 août 2024 est annulée et remplacée par la présente décision.

**Article 2** : Par bail de location, il est donné à loyer à Madame ! , un appartement sis 9 Place de l'église comprenant :

- Rez-de-chaussée et étage, avec petite cour, une cuisine, un séjour, trois chambres, une salle d'eau et un WC, chauffage central et chauffe-eau. Superficie : 107 m<sup>2</sup>.

à compter du 12 août 2024 jusqu'au 11 août 2030 et renouvelable par tacite reconduction.

**Article 3** : Le montant du loyer mensuel s'élève à : 426,54 € (charges non comprises). Il est révisable selon la variation de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE (indice 145,17 -- 2<sup>ème</sup> trimestre 2024).

**Article 4** : Le texte du présent bail tient compte des conditions de location actuellement en vigueur.

**Article 5** : La Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Marcel et le Service Gestion Comptable de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'intéressée.

**Article 6** : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à dater de sa notification.

Fait à Saint-Marcel, le 12 août 2024

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,  
Raymond BURDIN  
Maire,

